

***Dossier d'inscription scolaire
à l'école de BELPECH
à compter du 02 septembre 2024***

Les enfants atteignant l'âge de 3 ans au plus tard au 31 décembre de l'année d'inscription pourront être inscrits en maternelle dans la mesure des places disponibles.

La commission école de la mairie de Belpech procède à l'inscription des enfants qui entrent en maternelle, en élémentaire et qui arrivent sur la commune.

La Directrice de l'école procède ensuite à l'ADMISSION de l'élève sur présentation de diverses pièces et notamment le certificat d'inscription délivré par la mairie.

Heures d'accueil de l'école :

Les écoles maternelle et élémentaire accueillent les enfants de 8 h 35 à 12 h et de 13 h 35 à 16 h 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires de cours sont : de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16h 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires d'accueil ALAE :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 35 / de 12 h à 13 h 35/ et de 16 h 30 à 18 h 30 (Service Enfance et Jeunesse de la CCPLM - Tel : 04.68.76.69.46 Mail : jeunesse@ccplm.fr, <https://belpech.wixsite.com/belpech/belpech-alaе-alsh>)

La fiche de renseignements ci-jointe est à retourner au secrétariat de mairie accompagnée des pièces suivantes :

-  1 photocopie complète du livret de famille
-  Un justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone, eau, taxe habitation)
-  Le carnet de vaccinations

-  Un certificat de radiation en cas de changement d'école

-  En cas de divorce ou séparation, une copie de la page du jugement où sont précisées les modalités de garde de l'enfant

-  Pour les enfants domiciliés hors commune de Belpech, fournir une attestation de la commune de domicile autorisant la famille à inscrire l'enfant à Belpech, confirmant l'adresse de l'enfant et s'engageant à participer aux frais de fonctionnement de l'école de Belpech.

